



# L'opération

## « Refuge pour les chauves-souris »

C'est une opération destinée à faire connaître et à protéger les chauves-souris chez soi et près de chez soi

### POURQUOI ?

De nombreuses espèces de chauves-souris accomplissent tout ou partie de leur cycle de vie dans des constructions humaines (combles, caves, disjointements...)

Jardins & parcs représentent également des terrains de chasse privilégiés (+ arbres creux)

Cohabitation homme/chauves-souris : → Enjeu majeur de la conservation

Opération initiée en 2006 par



Coordination Nationale :



# Présentation et objectifs

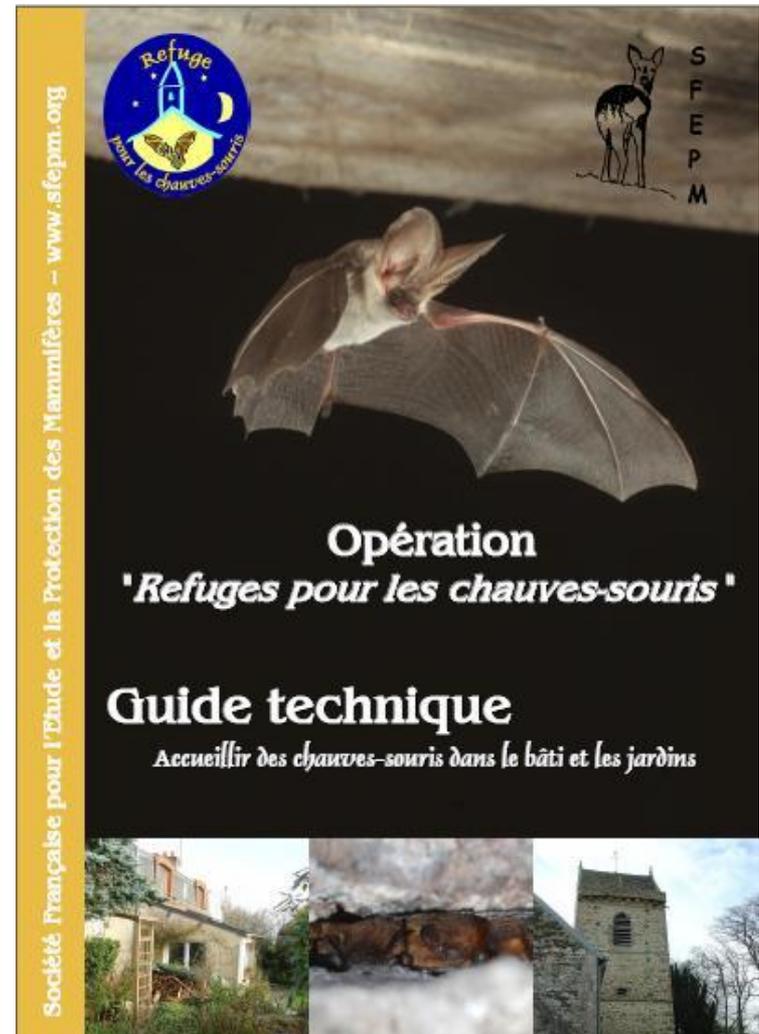
- L'opération « Refuges pour chauves-souris » vise les particuliers, les collectivités, les entreprises et a pour but de :
  - Promouvoir l'installation et le maintien des chauves-souris dans les caves, greniers, granges, arbres creux...
  - Maintenir ou créer des terrains de chasse favorables au sein des parcs et jardins
  - Valoriser la présence des chiroptères dans les habitations via une signalétique attractive et la création d'un réseau de signataires
  - Apporter conseils et suivi aux propriétaires
  - Assurer la protection des chauves-souris sur le long terme en favorisant leur cohabitation avec l'homme et en suscitant l'intérêt du grand public

# Les outils à votre disposition

## POUR TOUT SAVOIR SUR LES CHAUVES-SOURIS

### Le guide technique :

32 pages abordant les généralités sur la biologie et l'écologie des espèces, une clef basique pour l'identification + 12 fiches techniques : conseils pour l'aménagement du bâti, recommandations pour les opérations d'entretien et de travaux, exemples de plans d'aménagements et de nichoirs pour les chauves-souris, etc



# DES OUTILS POUR AFFICHER VOTRE ENGAGEMENT

## L'autocollant et le panneau PVC

- Pour utilisation en extérieur



## Le site internet :

vous permet de retrouver les documents, vos contacts en région et d'échanger sur les chauves-souris

<http://www.sfepm.org/refugepourleschauvessouris.htm>

# Devenir un refuge : un système de conventionnement simple

## Les étapes de la création d'un refuge :

- 1) Spontanément ou sur proposition, le propriétaire signale sa volonté de devenir un refuge
- 2) L'association ou le propriétaire procède au « diagnostic chauves-souris » dans les différents espaces verts ou bâtiments
- 3) Les sites d'intérêt sont sélectionnés pour figurer dans la convention Refuge
- 4) La convention est signée par les deux parties, et le propriétaire se voit remettre les outils et le label « Refuge pour les chauves-souris »

**L'Opération Refuges est avant tout un programme de protection des chauves-souris à grande échelle, réalisable par chacun, destiné à :**

- Valoriser la présence de chauves-souris dans une propriété et saluer l'engagement de chacun en faveur de la nature
- Favoriser l'adoption de pratiques respectueuses des chauves-souris, mais aussi de la faune et de la flore en général
- Sensibiliser et communiquer sur la protection des chauves-souris dans les zones bâties, résidentielles
- Créer un réseau de sites et de petits habitats favorables aux chauves-souris et enrayer le déclin des espèces victimes de la perte de leurs habitats
- Contribuer à la diffusion des connaissances concernant les chauves-souris et favoriser les échanges entre les personnes engagées

**Tout le monde peut donc être acteur de la conservation  
des chauves-souris et de leurs milieux de vie**

**Créez un refuge ! Les chauves-souris vous remercient !**